

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 31 octobre 2024

Date de convocation : 23 octobre 2024
Date d'affichage : 23 octobre 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Ansouis, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nathalie LEBOUC, Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETT, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josianne MAURIN.

Procurations :

Emma LEON donne procuration à Geneviève JEAN, Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Marc JAUBERT donne procuration à Valérie GRANGE, Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER, Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRNOVITCH

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Gregory RISBOURG, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-105
Filière Bois : Crédit d'une Association syndicale autorisée (ASA)

Rapporteur : Geneviève JEAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
Vu le décret n° 2006-504 du 03 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre des compétences de COTELUB en termes de développement économique, la collectivité s'est engagée dans la certification (PEFC) de ses massifs pour une gestion durable et raisonnée de ses forêts, notamment pour leur défense contre les incendies.

La forêt recouvre 52 % de la surface de COTELUB ; 73 % de la surface forestière est privée ; seules 31 % des forêts privées de COTELUB disposent d'un plan simple de gestion.

Les communes sont compétentes notamment en termes de sécurité DFCI, mais font face à un manque de capacité pour faire réaliser des travaux.

Il est opportun de mobiliser les forêts privées afin de mener des opérations d'entretien sylvicole et soutenir la gestion forestière de long terme, à des fins de protection DFCI mais également de production forestière.

Il est donc opportun d'accompagner le regroupement de parcelles forestières publiques et privées afin de mener des opérations d'entretien sylvicole et soutenir la gestion forestière de long terme.

Afin de parvenir à cet objectif, la création d'une Association syndicale autorisée (ASA) présente une alternative adaptée,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la création de l'association syndicale autorisée ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à déposer un dossier de création de l'association syndicale autorisée (ASA) auprès du préfet ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix Pour et 4 abstentions (Joëlle RICHAUD, Alain DE VILLEBONNE, Jacques DECUIGNIERES, Franck LAROCHE)

Mylène GARCIN
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

